

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SÉANCE DU 12 AVRIL 2025**

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	03/04/2025
En exercice	14	Date de la séance	12/04/2025
Présents	10	Heure de la séance	9H30
Votants	12	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal de Vérac
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique			
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal		X	MALARET Stéphane
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie		X	
HAUCHARD Béatrice		X	GUERIN Evelyne
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

N° 2025/07-1204- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Monsieur Yves CASTREC, doyen de l'assemblée, présente le compte financier 2024.

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget de l'exercice 2024, pour lequel le compte financier unique est soumis, s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre pour les opérations de la section d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement :

Dépenses réalisées : 358 200,95 € ;	Recettes réalisées 285 748,92 € ;
Restes à réaliser Dépenses : 368 152,24 €	Restes à réaliser Recettes : 108 552,42 €
Solde des réalisations de l'exercice : - 72 452,03 €	

Fonctionnement :

Dépenses 738 411,03 € ;	Recettes : 814 661,55 € ;
Restes à réaliser 0€	Solde des réalisations de l'exercice : 76 250,62 €

Ces résultats seront repris au budget de l'exercice 2025.

DECISION

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, monsieur le Maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024 :

- 1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- 5° Approuve le CFU du budget de la commune de Vérac pour l'année 2024.

VOTE : CONTRE 0

ABSTENTION 0

POUR 12

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré le 12 Avril 2025

Le Maire,
Dominique BEC



A Vérac, le 14 Avril 2025
Pour copie conforme,

Evelyne GUERIN
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 
ID : 033-213305428-20250412-2025071204-DE